19 février 2013 13.314

Question du groupe PopVertsSol

La déontologie... ça veut dire quoi?

Un grand nombre de requérants d'asile hébergés au centre de Perreux (qui accueille 150 personnes) aurait vécu de graves atteintes à leur intégrité physique et psychique (abus sous diverses formes: sexuels, mais également, actes de violence, fausses accusations, vols) de la part de plusieurs personnes engagées pour les encadrer. Il semblerait que celles-ci ne soient pas formées pour accomplir de telles missions et n'ont signé aucune charte de déontologie avant d'être engagées.

- Quelle procédure le Conseil d'Etat a-t-il suivi concernant les appels d'offres et les marchés publics concernant le choix de la société de sécurité?
- Comment se fait-il que les collaborateurs sociaux et membres de la société de sécurité aient de telles lacunes dans la formation en déontologie?
- Comment se fait-il que ces exactions qui, semble-t-il, duraient depuis quelque temps, n'aient pas été dénoncées par la directrice du centre?
- Quelle garantie le Conseil d'Etat peut-il nous donner concernant les mesures qui seront prises pour que de tels faits ne se reproduisent plus?

Signataires: T. Bregnard, F. Fivaz, P. Herrmann, A. Shah, R. Aeberhard, G. Würgler et D. de la Reussille.